EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni le 03 juillet 2023 à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/06/2023

Présents : MM. DAHERON J. FERCHAUD JC. GABET C. GRASSO C. GRELET C. GRELET M. MOINARD P SAMME E. STENGER C.
Absents : MM. BETHOULE S. CHARRON E. MARCHAIS O. PINAUD L. TURGNE F.

Secrétaire de séance : Monsieur GABET Cédric

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, madame le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

- Point sur le séisme du 16 juin
- Don en faveur des communes touchées par le séisme
- Plan communal de sauvegarde
- Informations et questions diverses

POINT SUR LE SEISME DU 16 JUIN

Suite au séisme du 16 juin 2023, Madame le Maire propose aux conseillers de faire le point sur cet évènement et aimerait connaître le ressenti de chacun.

Un tour de la commune a été effectué pour constater les dégâts. Certains conseillers dans les hameaux ont contacté les riverains pour recenser les dégâts éventuels et faire remonter les informations en mairie.

Un point d'accueil a été ouvert dès le samedi matin à la bibliothèque pour recevoir les personnes qui le souhaitaient, les landraisiens ont été contactés par téléphone afin de recenser leurs sinistres, les informer des démarches à faire notamment auprès de leur assureur ou seulement discuter ou être rassurés.
Les landraisiens ont apprécié cette écoute.
A ce jour 58 sinitres ont été recensés, principalement des fissures mais aucune mesure de péril ou de danger.
Une demande de l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée à la Préfecture. Un sismologue s'est déplacé sur Landrais le samedi 24 juin. La réponse n'arrivera pas avant fin juillet voire début septembre.
Un point préfecture est fait chaque semaine. Il est demandé à la population impactée de ne pas faire d'avance de fonds, de ne pas payer de franchise et de ne pas faire appel à un bureau d'étude pour faire une expertise sans l'accord préalable de son assureur.
Si des fissures venaient à apparaître dans les mois à venir, il conviendra de prévenir la mairie.

DON EN FAVEUR DES COMMUNES TOUCHEES PAR LE SEISME

Madame le Maire informe les conseillers que l'Association des Maires de la Charente-Maritime se mobilise afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023. Elle propose de collecter les dons des collectivités et des particuliers.
Madame le Maire propose aux conseillers de verser une subvention par solidarité aux communes impactées.
Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité décide le versement de la somme de 500 € (cinq cents euros) au profit des sinistrés et autorise madame le Maire à effectuer ce virement sur le compte ouvert par l'Association des Maires.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire informe les conseillers que suite à une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, il est demandé en urgence aux communes qui ne l'auraient pas encore fait d'établir leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette obligation est d'autant plus d'actualité suite au séisme du 16 juin.
La parole est donnée à Monsieur Eric SAMME chargé notamment de la mise en place du DICRIM, (document d'informations communales sur les risques majeurs) à l'attention de la population.
Le PCS a pour but de recenser les risques de dangers potentiels (technologiques, sanitaires, climatiques….) de planifier les actions de la crise, la gestion du risque (élus, agents communaux, bénévoles…) en cas d'évènements majeurs sur la commune.
Il va falloir nommer des personnes, (élus) à des postes spécifiques, responsables d'alerte…établir une liste de numéros de téléphones utiles, recenser les personnes sensibles, faire un point précis et pratique en cas de besoin et d'urgence.
La commission éthique va devoir se réunir pour y travailler afin que ce document soit réalisé pour fin septembre début octobre.
Il devra être régulièrement tenu à jour pour être efficace.

INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES

L'ADRESSAGE Il est demandé aux conseillers qui ne l'ont pas encore effectué de procéder à la campagne d'adressage dans leur secteur, à savoir, le bourg 1 (place de la mairie, rue du Breuil St Jean, rue des 2 Moulins, rue de la Devise, route de Toucherit) et le Gué-Charreau.

POINT VOIRIE La parole est donnée à Monsieur Cédric GABET.
Le PATA a été réalisé jusqu'à la Bâtonnerie. Fin juillet, début août il est prévu de faire de l'enrobé rue des 2 Moulins.
Contact va être pris avec Monsieur François AYMOND pour des travaux de débernage.

Madame Martine GRELET signale que les plots installés rue du Breuil St Jean, notamment à la sortie du village en direction du Thou sont souvent déplacés et rendant parfois la circulation difficile. Madame le Maire le constate en effet, ils sont régulièrement remis en place et lestés. Malheureusement le Syndicat de la voirie a pris beaucoup de retard et les travaux ne seront pas effectués avant 2024.

Monsieur Philippe MOINARD demande s'il est possible d'enlever les chardons qui poussent dans la « Petite Forêt » car avec le vent les graines volent dans les champs voisins et étouffent les cultures.

ANIMAUX ERRANTS : Madame le Maire rappelle que la divagation des animaux domestiques est interdite sur la voie publique. Si un chien ou un chat se fait percuter par un véhicule et doit être amené chez un vétérinaire et qu'il n'est pas pucé, la facture des soins sera envoyée à la Mairie pour paiement à défaut de trouver le propriétaire de l'animal.

COURSE DES 6 PASSERELLES Prévue le dimanche 17 septembre, l'organisation est en cours, des subventions ont été demandées. Un appel est fait pour recruter des signaleurs le temps de la course. Cette année, madame le Maire sera absente, le relais sera assuré par les adjoints.

FETE DU 14 JUILLET Préparatifs en cours, comme chaque année jeux l'après-midi pour les enfants, concours de pétanque, repas avec animation musicale, retaites aux flambeaux, feu d'artifice et bal sur la place de la mairie.

PLUI H enquête publique en cours, les dossiers sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.

BULLETIN COMMUNAL prochains articles à déposer avant le 10 septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Les conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO